



Comité interministériel pour la coopération au développement

Procès-verbal de la réunion du 24 septembre 2009

Base légale :

- Loi du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement
- Règlement grand-ducal du 14 février 1996 fixant la composition et le fonctionnement du comité interministériel pour la coopération au développement)

Membre	Ministère	Présent
BICHLER Marc	Président, MAE	<input checked="" type="checkbox"/>
AGNES Anouk	Finances (suppl.)	Excusée
BESCH Edmée	Education Nationale (suppl.)	
BRITZ Joseph	Education Nationale	<input checked="" type="checkbox"/>
GEHL Georges	Développement durable	
GENGLER Bob	Fonction publique	<input checked="" type="checkbox"/>
HEINRICH Georges	Finances	
JACOBY Arsène	Finances (suppl.)	Excusé
KETTELS Tom	Etat - Service des Médias	Excusé
KNEBELER Jean-Claude	Economie	
KONSBRUCK-SCHMIT Solange	Égalité des Chances (suppl.)	
MAES Olivier	MAE	<input checked="" type="checkbox"/>
OLINGER Jean	IGF	Excusé
RIECHERT Alex	MAE, secrétaire	<input checked="" type="checkbox"/>
SCHLIM Romain	Fonction Publique (suppl.)	
SCHROEDER Isabelle	Égalité des Chances	
SCHWEICH Claude	Agriculture	<input checked="" type="checkbox"/>
WAGENER Raymond	Sécurité Sociale	<input checked="" type="checkbox"/>
WAGENER Yolande	Santé	<input checked="" type="checkbox"/>

Assistent également à la réunion, Monsieur Manuel Tonnar, coordinateur des opérations, et Monsieur Luc Dockendorf, délégué CAD, de la Direction de la Coopération.

1. Approbation de l'ordre du jour :

L'ordre du jour proposé est approuvé. (Pour des raisons pratiques, l'ordre des points 3 et 4 est inversé.)

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 18 juin 2009

Le procès-verbal est approuvé.

3. Programme gouvernemental en matière de coopération au développement

On notera d'emblée que le chapitre sur la coopération au développement est plus long que dans les programmes gouvernementaux précédents. Outre le chapitre sur les affaires étrangères, la coopération au développement est également évoquée dans les chapitres sur le développement durable (environnement), l'économie et le commerce extérieur (avec des visées allant au-delà des NTIC et de la microfinance) et l'égalité des chances.

Le programme gouvernemental prévoit le maintien de l'objectif quantitatif d'une APD de 1% du RNB et de son volume.

La Coopération luxembourgeoise s'attèlera à l'accroissement de la qualité de l'aide. Dans ce contexte, 3 pistes seront suivies :

- 1) enclencher l'analyse de l'opportunité d'une révision de la loi de 1996 sur la coopération au développement (L1996);
- 2) compléter les critères de concentration géographique en tenant compte, outre de l'indice du développement humain, de l'approche régionale et des situations de fragilité
- 3) poursuite des efforts en matière de cohérence des politiques, notamment à travers une redéfinition du rôle et du fonctionnement du CID.

Concernant ce dernier point, se pose la question si cela se fera dans le cadre d'une éventuelle révision de la L1996, ou si cela pourra se faire dans le cadre légal actuel.

Plus particulièrement sur la cohérence des politiques, le MAE rappelle le contexte international et le cadre référentiel international dans lequel s'inscrit le travail de la Coopération luxembourgeoise (Déclaration de Paris, Programme d'Action d'Accra, code de conduite de l'UE), ainsi que la recommandation du CAD de renforcer le rôle du CID en matière de cohérence des politiques. Le CAD planche lui-même actuellement sur les moyens de renforcer la cohérence

des politiques de l'OCDE ainsi que de ses Etats membres. Enfin, la Commission européenne vient de publier le 15 septembre dernier une communication appelant à « l'établissement du cadre politique pour une approche 'de toute l'Union' ».

Comme l'y invite le programme gouvernemental, **le CID se penchera lors de sa réunion suivante, le 10 décembre prochain, sur la cohérence des politiques ainsi que sur le rôle et le fonctionnement du CID.**

4. Rapport annuel 2008 de la Coopération luxembourgeoise

Le contenu du rapport annuel de la Coopération luxembourgeoise va au-delà de l'application stricte de l'obligation légale de rendre compte de l'utilisation du Fonds de la Coopération. Au niveau interne, le rapport sert à la fois d'outil de travail et de moyen de gestion des connaissances.

Il n'y a pas de grands bouleversements au niveau de la présentation. On remarquera que la préface est signée par le ministre sortant, mais que la nouvelle ministre, Madame Marie-Josée Jacobs, souscrit entièrement à ses propos, comme elle l'avait signalé lors des récentes Assises.

La réflexion sur l'opportunité d'une traduction d'une partie du rapport en anglais, voire en portugais et espagnol, continue.

En ce qui concerne la présentation et la publication du rapport, le MAE relève qu'il a été présenté le 3 septembre dernier au Conseil de gouvernement et qu'il a été transmis le même jour à la Chambre des députés. Il a été présenté au public et à la presse le 8 septembre lors des Assises de la Coopération. Il a finalement été discuté le 21 septembre à la Commission parlementaire des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration.

Les membres du CID sont satisfaits de la présentation et de la forme du rapport et font également état d'échos positifs en provenance du public et des ONG.

5. Présentation des stratégies sectorielles

Le MAE rappelle que les recommandations du CAD sont à l'origine de la rédaction des stratégies sectorielles. Fin 2007, il n'existait qu'un seul document de ce genre, à l'état embryonnaire, portant sur la microfinance. Dans ses recommandations faisant suite à la revue par les pairs, le CAD avait invité la Coopération luxembourgeoise à poursuivre ses efforts afin de mieux faire le lien entre les grandes orientations politiques et le travail pratique de la coopération sur le terrain.

Au cours des douze derniers mois, une dizaine de stratégies ont été préparées, suivant un schéma défini : Introduction, cadre référentiel international, cadre référentiel luxembourgeois (base légale, programme gouvernemental, déclarations politiques), approche opérationnelle, plan d'action. En ce qui concerne le plan d'action, il y a lieu de remarquer qu'il s'agit d'une ébauche, qui reste à compléter par un échéancier.

Les stratégies sectorielles ont été rendues publiques lors des Assises de la Coopération. Dans leur forme actuelle, elles ont été élaborées par le MAE, avec l'aide de Lux-Development. A ce stade, il s'agit encore de projets de texte. Le MAE souhaiterait à présent solliciter la participation du CID et des ONG. Lors de prochaines commissions de partenariat, les pays partenaires seront également invités à réagir.

Les membres du CID sont invités à passer en revue les différentes stratégies sectorielles, en particulier, celles qui concernent plus directement leur département, et à remettre par écrit des commentaires et réactions pour la prochaine réunion, le 10 décembre prochain.

A la suite des réactions recueillies, les projets seront mis à jour. Au-delà, il faudra garder à l'esprit que les stratégies seront en évolution permanente. Il est par exemple évident que les résultats de la Conférence de Copenhague sur le changement climatique en décembre de cette année auront un impact sur la stratégie « Environnement ».

Le Ministère de la Santé réagit au sujet de la stratégie « Genre » en notant qu'elle tend à se focaliser sur la situation des femmes alors qu'il faudrait prêter attention aux deux sexes.

Le Ministère de la Sécurité sociale s'enquiert sur la publication d'autres stratégies et s'interroge sur l'opportunité de stratégies plus générales sur des sujets comme « la justice sociale », « accès au services sociaux de base » ou « la pauvreté ». Le MAE indique que le CAD avait suggéré d'élaborer une stratégie sur le renforcement des capacités. On pourrait également imaginer de thématiser la sensibilisation ou l'appui aux programmes.

Le Ministère de la Fonction publique remarque qu'il n'est pas le seul département concerné par la stratégie « gouvernance ». De façon générale, il faudra consulter à certains sujets des départements qui ne sont pas représentés au CID.

6. Divers

FAO : Du 16 au 18 novembre se tiendra le Sommet mondial sur la sécurité alimentaire à Rome. Le Ministère et l'Agriculture et le MAE se coordonneront au sujet de la participation et de la constitution du dossier de travail.

Monsieur Wagener informe qu'une thèse de doctorat de l'université de Maastricht analysant 4 projets réalisés par la coopération luxembourgeoise au Nicaragua et au El Salvador vient d'être publiée.

La prochaine réunion du CID aura lieu jeudi, 10 décembre 2009, à 16.30 heures à la Direction de la Coopération (Hôtel St. Augustin, 6 rue de la Congrégation).

Document(s) distribué(s)¹ :

Par le MAE :

- Extraits du programme gouvernemental concernant la coopération au développement

¹ Une copie des documents est disponible sur le site du CID <<http://cooperation.mae.lu/fr/Comite-interministeriel-sur-la-cooperation-au-developpement> >